

\* \* \* \*

L'an deux mil vingt et un, le 12 juillet 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 07 juillet s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire.

Présents : HOUQUES Christine, CHEVALLOT Reynald, KRAFFT Sophie, ROUGER Philippe, FULCHI Francis, BUGEAU Yvette, JUINT Huguette, ROYER Marie-France, COLL Albert, IRLLES Ludovic, PEETERS Stéphanie, BRISSEAU Emeline.

Absents excusés : MARIE Bertie  
DAVID Sylvie pouvoir à Christine HOUQUES  
BAGGIO Jean-Marie pouvoir à Emeline BRISSEAU  
HENRY Christine pouvoir à Emeline BRISSEAU

Absent non excusé : Jean-Pierre PALLARO

Secrétaire de séance : Stéphanie PEETERS

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier conseil, aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **1- Retrait de la délibération 2021-045 : Désignation d'un nouveau délégué titulaire au SEMOCTOM**

Par délibération n° 2021-45 du 17 mai le conseil a acté la démission de M. Chevallot de son siège de délégué titulaire auprès du Semoctom ; cependant la Cali adhérent en lieu et place de la commune auprès du Semoctom, est la seule à désigner les délégués.

Par conséquent nous devons retirer la délibération 2021-45. M. Chevallot devra informer la Cali de sa décision de ne plus siéger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retire à l'unanimité la délibération 2021-45 du 17 mai 2021.

### **2 - Convention de financement : plan de relance continuité pédagogique**

M. le Maire passe la parole à Mme Krafft qui expose : dans le cadre du programme informatisation des écoles, la commune a sollicité une subvention dans le cadre du plan de relance.

Notre dossier ayant été retenu, il convient aujourd'hui de conventionner afin de pouvoir bénéficier de la subvention qui s'élève à 15 567.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

### **3 - Retrait de la délibération 2021-44 tarification selon le quotient familial CAF**

Par délibération n°2021-44 en date du 17/05/2021, le conseil municipal avait décidé de baser la tarification du périscolaire pour la rentrée 2021/2022 sur le quotient CAF et non plus sur les revenus.

Or cette mise en place étant difficile, sur proposition de Mme Krafft le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération et de baser notre tarification selon les revenus des usagers.

### **4. Tarifs location du foyer du bourg**

Mme Houques propose de revoir les tarifs de location de la salle du bourg aux particuliers « Commune et hors Commune » et de fixer une caution de 800€.

S'ensuit alors un débat sur les montants proposés par Mme Houques,

Le dossier étant incomplet, M. le Maire propose au conseil municipal de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Accord unanime des membres du conseil.

### **5. Mise à disposition des terrains de tennis : fixation du montant de la caution**

La commune met à disposition des Génissacais (es) les terrains de tennis gratuitement, laissant la priorité aux adhérents. Afin de respecter les infrastructures, Mme Houques Adjoint en charge des associations propose d'appliquer une caution de 50€ pour les particuliers.

Face aux difficultés de gestion de ce prêt, le conseil municipal décide à l'unanimité de laisser libre l'accès au terrain de tennis de 8h00 à 22h00 à compter du 23/07/2021 jusqu'au 31/10/2021 ; cette période permettra un test notamment en ce qui concerne le respect du site.

### **Informations diverses :**

M. Chevallot fait un point sur les travaux de voirie qui sont quasiment finis, le reste de goudron du chantier de majesté a été déposé sur le chemin derrière l'école.

Curage de fossés : 3 km ont été réalisés, une nouvelle campagne aura lieu en automne.

Une rencontre avec les riverains a été faite rue de l'Eglise, de la Rafinette afin d'aborder des futurs aménagements de voirie.

Des travaux d'élagage au bassin de la Mamine sont en cours.

Les travaux de remise en état d'un logement communal sont terminés, le second logement communal fera également l'objet de travaux début septembre. Ces travaux de fonctionnement n'étaient pas prévus. Mme Krafft souligne que ces travaux ont été plus importants en raison d'une négligence de la locataire qui a tardé à informer la commune des désordres.

Nous sommes en train de terminer les préparatifs pour les festivités pour le passage du Tour de France le 16/07.

M. Le Maire rappelle que la cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11h30 en présence du conseil et des associations.

Copil de l'école : Mme Krafft informe le conseil que suite à une rencontre avec les services de Gironde Ressources et du CAUE, un cahier des charges est à l'étude afin de solliciter une maîtrise d'œuvre intellectuelle.

M. le Maire informe les membres qu'en date du 05/07, la Préfète a accepté la démission de M. Jérôme LASSALLE ; par conséquent le candidat suivant de la liste « L'essentiel c'est vous » sera installé lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h04.